

Burundi : Devant le tribunal, Léonce Ngendakumana dénonce un "procès politique"

RFI, 03-09-2014 Burundi : L'opposant Léonce Ngendakumana assume ses déclarations Au Burundi, Léonce Ngendakumana [Photo, avec son avocat], président de l'Alliance démocratique pour le changement, ADC-Ikibiri - une coalition qui regroupe neuf partis d'opposition au Burundi - risque cinq ans de prison ferme. Il a comparu, ce mardi 2 septembre, devant le tribunal de grande instance de Bujumbura pour «imputations dommageables, dénonciations calomnieuses et aversion ethnique».

Il lui est reproché d'avoir adressé une lettre au secrétaire général de l'ONU, en février, dans laquelle il tirait l'alarme sur les risques de voir le Burundi retomber dans les violences politiques et même le génocide. Léonce Ngendakumana a profité de la tribune qui lui était offerte pour dénoncer ce qu'il a qualifié de «procès politique» aussi pour assumer le contenu de la lettre envoyée à Ban Ki-moon. Le président de l'ADC-Ikibiri n'a voulu rien céder. Léonce Ngendakumana, en vieux routier de la politique, a tenté de démentir l'accusation point par point. Et parfois les échanges avec le ministère public ont été surréalistes. Sur l'accusation d'aversion raciale ou ethnique par exemple, Léonce Ngendakumana a contre-attaqué en demandant au ministère public de dire « envers quelle communauté, hutue ou tutsie, j'ai exprimé du mépris ou du dégoût » dans la lettre adressée au secrétaire général de l'ONU. Le jeune substitut du procureur, Eric Ndikumana : « On ne parle pas d'ethnies ici. Il connaît ceux qui ont porté plainte contre lui ». Une riposte accueillie par des rires dans la salle. Quant aux autres accusations, elles sont tout aussi absurdes, selon l'avocat de la défense, maître François Nyamoya. « C'est un procès de l'absurde. L'accusation d'imputations dommageables, mais tout le monde est d'accord que ça ne touche qu'une personne physique. Dénonciations calomnieuses, on ne passe pas par le secrétaire général des Nations unies, on sait par quelles autorités judiciaires on passe. C'est un procès politique », a-t-il lancé. « Faux », a rétorqué une des parties civiles, la Rema FM, réputée proche du parti au pouvoir au Burundi. Elle réclame l'équivalent de 60 000 dollars de dommages-intérêts. Son avocat Me Alexis Nduwimana se dit confiant. « Le dossier a été pris en libération. Nous sommes sûrs nous sommes sûrs au vu du déroulement du procès que justice sera faite et que la radio Rema FM sera dédommagée », confie-t-il. Léonce Ngendakumana, l'un des rares leaders de l'opposition burundaise à être de ses mouvements, risque cinq ans de prison. Le verdict sera rendu dans un mois. « Nous avons aussi démontré que la radio Rema FM émet des émissions qui dressent les partis politiques de l'opposition, la société civile contre les institutions de l'Etat, contre la population et qu'elle émet des émissions incendiaires qui sèment de la haine. Si elle continue de cette manière, nous avons montré qu'il y avait finalement un risque que ce soit comme au Rwanda, si rien n'est fait », a déclaré Léonce Ngendakumana, président de l'Alliance démocratique pour le changement,